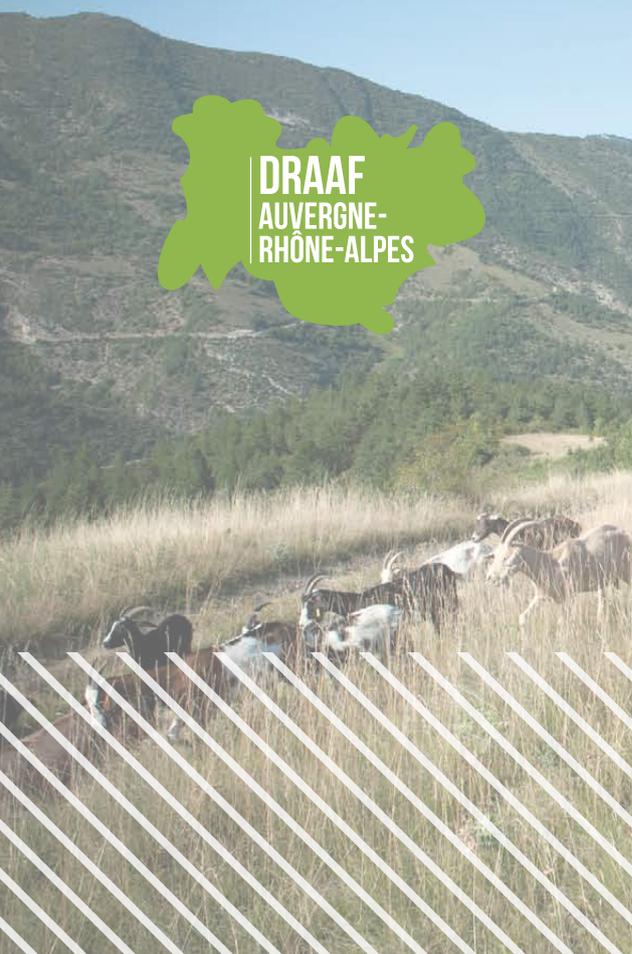




**DRAAF**  
**AUVERGNE-**  
**RHÔNE-ALPES**



**DRAAF AUVERGNE-RHONE-ALPES**

**BILAN D'ACTIVITÉ 2017**

[draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr](http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr)



Janvier **2018**

# ÉDITORIAL



Il était une fois un slogan qui disait simplement : « Nos emplettes font nos emplois ». Depuis, nous avons sans doute un peu perdu de vue qu'en matière commerciale, « toujours moins » est synonyme de pertes pour tout le monde.

Mobilisation sans précédent, les États généraux de l'alimentation organisés par le Gouvernement en 2017 ont abouti en fin d'année à une « Charte d'engagement pour une relance de la création de valeur et pour son équitable répartition », à une trentaine de plans de filière, et à un projet de loi sur les relations commerciales. Nous avons pris notre part en Auvergne-Rhône-Alpes en réunissant en deux étapes, à Lyon puis à Lempdes, près de 300 personnes sur les enjeux de l'alimentation de demain, au premier rang desquels un revenu digne et équitable pour les producteurs.

Autre priorité du Gouvernement en matière agricole, l'ensemble des services de l'État s'est mobilisé en 2017 pour le rétablissement progressif du calendrier usuel des paiements de la PAC. C'est ainsi que le calendrier fixé en juin par le ministre est tenu.

L'année 2017 restera aussi un grand millésime en Auvergne-Rhône-Alpes pour les installations aidées, dont le nombre remonte sensiblement. Ne boudons pas notre plaisir : les agents de la DRAAF sont particulièrement heureux et fiers de voir l'agriculture, la forêt, et leurs filières respectives, attirer dans la durée jeunes et moins jeunes, dans une région qui ne manque pas de ressources en la matière.

**Michel SINOIR,**  
directeur régional

# SOMMAIRE

Filières agricoles et alimentaires .....	4
Bilan des aides.....	8
Les projets des exploitations .....	10
Agroécologie   Produisons autrement.....	12
Les territoires de montagne.....	16
Alimentation .....	18
Santé et protection animale .....	19
Santé des végétaux .....	20
Forêt bois énergies .....	22
Enseignement agricole.....	26
Information statistique, économique et territoriale .....	28

## DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

**250 agents répartis dans 8 services, sur 2 sites principaux**

### Nos lieux de travail :

- ▶ Sièges à Lempdes | Marmilhat - Clermont Ferrand
- ▶ Site de Lyon Part-Dieu | Cité administrative
- ▶ Service FranceAgriMer | Lyon Part-Dieu | Immeuble Le Britannia
- ▶ Antennes à Valence | Romans | Chambéry | Lyon-Saint Exupéry



### Siège à Lempdes

Site de Marmilhat  
16B rue Aimé Rudel  
63370 LEMPDES  
Tél : 04 73 42 14 14

### Site de Lyon

Cité administrative de la Part-Dieu  
Batiment B - 165 rue Garibaldi  
69003 LYON  
Tél : 04 78 63 13 13

Directeur de publication : Michel SINOIR

Rédaction : Paulette POILANE et les services de la DRAAF

Composition : Carole GUILLAIN | Mission communication

Photos de couverture : ©Xavier Remongin/Min.Agr.fr, ©Pascal Xicluna/Min.Agr.fr - Photo

de droite : ©Cheik Saidou/Min.Agr.fr

Impression : DUPLI imprimerie

# LES ETATS GÉNÉRAUX DE L'ALIMENTATION



L' « agenda des solutions » ne peut pas être que national ; il doit aussi être porté au niveau régional par de nouvelles dynamiques et de nouveaux engagements. Le Préfet de région a pris l'initiative d'organiser deux événements pour ouvrir des perspectives en région.

Le 6 septembre, une réunion en préfecture réunissait une soixantaine de participants, dont une dizaine de parlementaires, pour un temps d'échanges et de réflexion sur la création et la répartition de la valeur.

Trois thèmes ont été abordés :

- ▶ l'élaboration d'un prix rémunérateur pour le producteur,
- ▶ la différenciation comme source de valeur,
- ▶ l'export et la restauration hors domicile, des opportunités à saisir.

Plusieurs propositions ont émergé des débats afin de faire évoluer les cadres législatifs européen et national, et de concrétiser des initiatives qui seront adossées aux atouts qui font la force et la singularité de la région. Les participants ont exprimé la volonté d'être audacieux, de dépasser les débats anciens et de créer une dynamique aussi nouvelle que partagée.

Un séminaire régional s'est ensuite tenu le vendredi 27 octobre dans les locaux de VetAgro Sup, réunissant environ 200 personnes réparties en quatre ateliers traitant chacun d'un enjeu important pour l'alimentation en région :

- ▶ l'innovation et les investissements d'avenir,
- ▶ la recherche d'une contractualisation efficace,

- ▶ les attentes de la société envers l'agriculture et l'alimentation,
- ▶ comment les territoires s'emparent de la thématique alimentation.

Les participants ont souhaité que :

- ▶ les filières agricoles et alimentaires développent les échanges avec les consommateurs, incluant le thème de la juste valeur des produits, dans le cadre d'une relation de confiance s'inscrivant dans la durée ;
- ▶ la programmation des investissements nécessaires dans les exploitations agricoles et les entreprises alimentaires inclut la recherche, l'innovation et la nécessaire animation propre à diffuser les progrès technologiques ;
- ▶ les projets alimentaires territoriaux se multiplient, pour créer des synergies locales entre producteurs, transformateurs, distributeurs et consommateurs ; les démarches impliquant de nombreux acteurs étant plébiscitées ;
- ▶ la pédagogie de ce qui est fabriqué, vendu, contrôlé, soit renforcée auprès des citoyens mais aussi de tous les acteurs économiques et institutionnels, afin de développer une nécessaire vision partagée des enjeux de l'alimentation.

Il a été convenu de renouveler régulièrement en région ces échanges associant les acteurs de la recherche et de l'innovation, ceux de la production, de la transformation et de la distribution, les élus locaux, les services de l'État et des collectivités, et les associations représentatives.



## AU NIVEAU NATIONAL

Un exercice de démocratie participative inédit au service d'un projet collectif autour de l'alimentation.

- ▶ 14 ateliers thématiques entre septembre et novembre 2017
- ▶ une consultation publique qui a associé les citoyens et l'ensemble des parties prenantes au débat grâce aux outils numériques (plus de 140 000 votes et plus de 15 000 contributions de juillet à octobre).

Pour un agenda des solutions afin de :

- ▶ relancer la création de valeur et en assurer l'équitable répartition,
- ▶ permettre aux agriculteurs de vivre dignement de leur travail par le paiement de prix justes,
- ▶ accompagner la transformation des modèles de production afin de répondre davantage aux attentes et aux besoins des consommateurs,
- ▶ promouvoir les choix de consommation privilégiant une alimentation saine, sûre et durable.



# DISPOSITIFS DE SOUTIEN AUX AGRICULTEURS FACE AUX CRISES ÉCONOMIQUES ET CLIMATIQUES

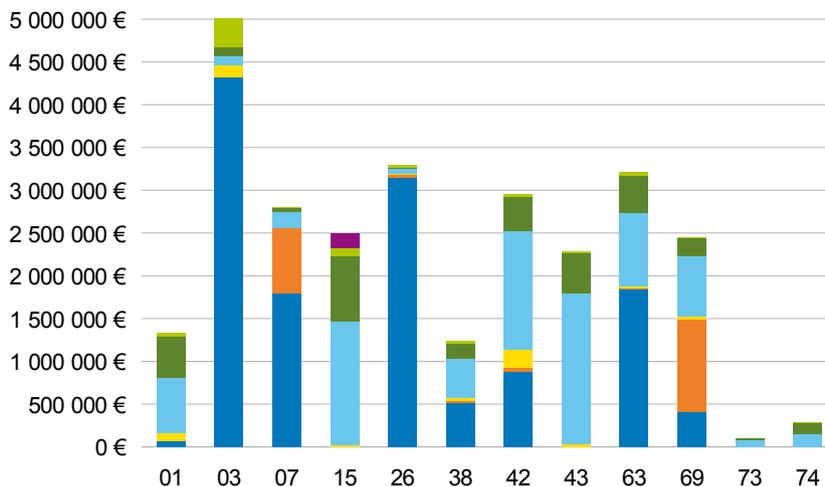
## 27,5 M€ D'AIDES DE CRISE EN 2017 AU BÉNÉFICE DES AGRICULTEURS EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Face aux graves difficultés que connaissent de très nombreux agriculteurs français mais aussi les salariés qui travaillent dans ces filières, le gouvernement a décidé de poursuivre la mobilisation de soutiens exceptionnels en 2017, déployés par les DDT sous la coordination de la DRAAF et de FranceAgriMer.

Plusieurs programmes ont concerné la région : le fonds d'allègement des charges des agriculteurs (FAC élevage, céréales et fruits et légumes, pacte de consolidation et de refinancement des exploitations agricoles), le plan de soutien à l'élevage (diminution de la production laitière, aide à la trésorerie laitière, aide aux jeunes bovins), les mesures de soutien face à la crise de l'influenza aviaire, l'indemnisation des arboriculteurs suite aux pertes de cerises dues à *Drosophila suzukii* en 2016 et les calamités agricoles suite aux aléas climatiques 2016.

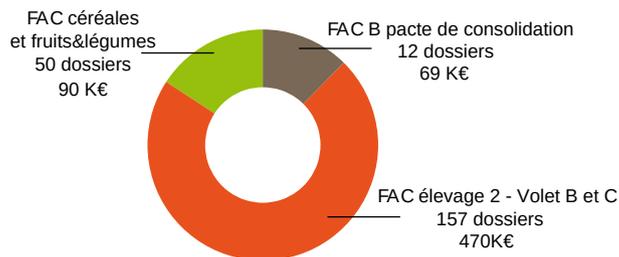
### Bilan des aides de crise 2017

- Influenza aviaire H5N1 palmipèdes
- Aide aux jeunes bovins
- Réduction de la production laitière
- Aide de trésorerie aux producteurs de lait de vache
- Fonds d'allègement des charges (FAC)
- Indemnisation pertes de cerises
- Calamités 2016



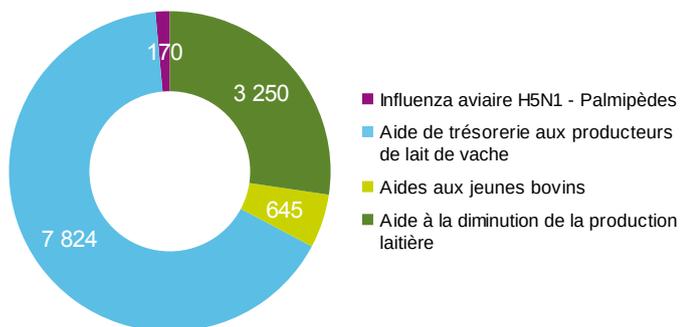
### Fonds d'Allègement des Charges (FAC) : 629 K€

Allègement des charges et de cotisations fiscales et sociales



- **FAC Élevage** : restructuration des dettes à moyen et long terme des éleveurs les plus fragilisés par la crise économique.
- **FAC Céréales et fruits-légumes** : restructuration des dettes à moyen et long terme des céréaliers, des producteurs de fruits et légumes, des horticulteurs et des viticulteurs en difficulté.
- **FAC B Pacte de consolidation et de refinancement des exploitations agricoles (PCREA)** : prise en charge du coût de la garantie des nouveaux prêts de renforcement du fonds de roulement et/ou de restructuration des prêts existants.

## Plan de soutien à l'élevage en région : 12 M€



### Aide à la diminution de la production laitière

Cette mesure engagée en octobre 2016 a permis de réduire de 11 % la production régionale (21 millions de litres de lait non produits).

- ▶ **Nombre de bénéficiaires régionaux : 2 350**
- ▶ **Montant régional : 3,25 M€**

### Aide à la trésorerie laitière

Il s'agissait d'un soutien exceptionnel aux producteurs de lait en difficulté, décidé par le gouvernement dans le cadre du pacte de consolidation et de refinancement des exploitations agricoles.

- ▶ **Nombre de bénéficiaires régionaux : 4 763**
- ▶ **Montant régional : 7,8 M€**
- ▶ **soit 1 640 €/exploitation en moyenne**

### Aide pour les jeunes bovins légers

Afin d'amorcer une remontée des cours en limitant les quantités de viande sur le marché, une aide forfaitaire de 150 € a été mise en place pour les jeunes bovins mâles de race à viande ou croisée âgés de 13 à 24 mois, commercialisés en janvier et février 2017.

- ▶ **Nombre de bénéficiaires régionaux : 295**
- ▶ **Montant régional : 645 k€**
- ▶ **2/3 des animaux destinés à l'exportation**
- ▶ **soit 2 190 €/exploitation en moyenne**

### Influenza aviaire H5N1 - Palmipèdes

Les mesures de dépeuplement et de vide sanitaire dans les élevages de palmipèdes ont perturbé l'activité de ces filières. Ce dispositif d'avances remboursables a permis de couvrir une partie de la dégradation de trésorerie liée à l'arrêt d'activité.

- ▶ **Nombre de bénéficiaires : 7 exploitations du Cantal**
- ▶ **Avances remboursables : 170 K€**
- ▶ **soit 24 220 €/bénéficiaires**

## Calamités agricoles : 13 M€ pour la campagne 2016

Les aléas climatiques de 2016 (gel printanier sur les fruits, orages de grêle sur prairies, sécheresse) ont conduit à la mise en œuvre du dispositif des calamités ainsi qu'à des dégrèvements de taxes sur le foncier non bâti.

En 2017, suite aux épisodes successifs de gel et de sécheresse, des dossiers de demande de reconnaissance ont été déposés par les DDT, après un travail de concertation inter-départementale dans le cadre de la nouvelle réglementation des calamités agricoles.

### Indemnisation en faveur des arboriculteurs touchés par les pertes de cerises dues à *Drosophila suzukii* en 2016

L'interdiction du Diméthoate, insecticide utilisé précédemment contre la mouche *Drosophila suzukii*, a été accompagnée par une indemnisation des producteurs de cerises, pour compenser les pertes économiques liés aux attaques de ce ravageur.

- ▶ **Montant régional : 1,9 M€**
- ▶ **Nombre de bénéficiaires : 269**
- ▶ **soit 7130 €/bénéficiaire en moyenne**



©Xavier Remongin/Min.Agr.fr

## ACCOMPAGNEMENT DE LA FILIÈRE AGRO-ALIMENTAIRE

### SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS DES ENTREPRISES AGRO-ALIMENTAIRES

La DRAAF a mis en œuvre le dispositif d'aides aux investissements immatériels (DINAII) pour accompagner les projets collectifs, ce fonds est doté de près de 400 000 € par an. L'objectif est de renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises (PME) en favorisant les actions d'optimisation de leurs performances industrielles. En effet, pour les PME agro-alimentaires qui ne disposent souvent pas des ressources internes nécessaires, l'accompagnement extérieur est une réponse adéquate. Ce dernier peut prendre la forme d'actions collectives de conseil, de formation et de capitalisation d'expériences.

Ainsi en 2017, les actions suivantes ont été engagées :

- ▶ identification des plate-formes techniques agro-alimentaires de la région, recensement de leurs équipements et mise à disposition des informations au travers d'un site web,
- ▶ amélioration de l'attractivité des métiers de l'agro-alimentaire (notamment la filière viande),
- ▶ développement d'un outil numérique de modélisation et de projection virtuelle dans le cadre d'un nouvel outil industriel agro-alimentaire,
- ▶ déploiement du contrat de filière alimentaire au niveau régional,
- ▶ amélioration de l'efficacité énergétique des entreprises,
- ▶ accompagnement pour un développement sur le marché japonais,



©Cheik Saïdou / Min.Agri.fr

- ▶ aide aux entreprises pour répondre aux demandes des clients en restauration collective.

Ces actions sont menées par des porteurs de projets comme l'Association Régionale des Industries Agro-alimentaires, Coop de France Auvergne-Rhône-Alpes, le comité Auvergne-Rhône-Alpes Gourmand, l'institut technique des filières viande (ADIV) et l'Association Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ARACT).

En 2017, le coût total des projets éligibles s'est élevé à 800 000 € pour un financement de 378 000 € par l'État, soit près de 50 % de taux d'aide en moyenne.

### SUIVI DES PÔLES DE COMPÉTIVITÉ (domaines Recherche-Développement-Innovation)

En parallèle, la DRAAF accompagne les actions de recherche, développement et innovation conduites par les pôles de compétitivité intervenant sur le territoire régional : Céréales vallée et Terralia. La DRAAF suit les travaux de recherche des deux pôles et les accompagne dans leur réponse aux appels à projets du Fonds unique inter-

ministériel (FUI) qui finance des projets de recherche et de développement (R&D) de produits, procédés ou services susceptibles d'être mis sur le marché à court ou moyen terme.

Ces projets collaboratifs sont labellisés par les pôles de compétitivité.

En 2017, le pôle de compétitivité Céréales vallée a ainsi déposé un projet de 2,2 M€ intitulé Restorbiome (développement de produits capables de maintenir et renforcer la diversité du microbiote intestinal par un enrichissement en prébiotiques) en réponse au 24ème appel à projet du FUI, en collaboration avec le pôle Vitagora en Bourgogne-Franche-Comté. Il associe des centres de recherche comme l'INRA par exemple et des industriels comme Général Mills à Vienne. La DRAAF a contribué à la mise en œuvre du plan de financement en mobilisant les collectivités locales de la région, en complément du FUI.

La DRAAF est également associée à la démarche de Laboratoire d'Innovation Territorial (LIT) grandes cultures en Auvergne initiée par Céréales Vallée et la coopérative Limagrain.

## LA FILIÈRE HORTICOLE : « HORTICULTEURS, PAYSAGISTES ET COLLECTIVITÉS S'ENGAGENT »

La charte de l'achat public local a été signée le 15 février 2017 par tous les acteurs de la filière horticole et paysagère ainsi que les collectivités. La ville de Lyon s'est engagée officiellement lors du salon Paysalia, le 6 décembre 2017.

S'inscrivant dans une démarche de développement durable, la charte engage tous ses acteurs à promouvoir un approvisionnement local, de qualité et responsable dans la réalisation des aménagements paysagers d'Auvergne-Rhône-Alpes. Animée par la DRAAF, elle contribue ainsi à soutenir l'ancrage territorial et le développement économique de cette filière avec notamment plusieurs leviers issus de l'évolution récente du code des marchés publics.

## LA FILIÈRE VITIVINICOLE

L'OCM vin (Organisation Commune de Marché) apporte un soutien à la filière vitivinicole au travers de quatre mesures : l'investissement pour les entreprises de vinification, la restructuration du vignoble, la promotion vers les pays tiers et l'aide à l'élimination des sous-produits (distillation). Ces dispositifs sont pilotés et gérés par FranceAgriMer.

Le Service FranceAgriMer de la DRAAF est chargé de la mise en œuvre de deux mesures :

- ▶ La mesure aide à l'investissement vise à améliorer la compétitivité de l'ensemble des entreprises du secteur viticole. Elle est ouverte sous forme d'appels à projets annuels.
- ▶ La mesure restructuration permet d'accompagner l'adaptation du vignoble, soit en modifiant l'encépagement pour mieux répondre au marché soit en modifiant le mode de conduite du vignoble.

A noter que pour cette campagne 2016/2017, la télédéclaration est devenue obligatoire pour les demandes d'aide à la restructuration du vignoble (Viti-restructuration) et à l'investissement (Viti-investissement).



©DRAAF  
Auvergne-  
Rhône-Alpes



La charte est disponible sur le site internet de la DRAAF.

Les collectivités et les entreprises peuvent adhérer en ligne de façon simple. Présentée lors de différents salons et congrès professionnels, elle sera bientôt accompagnée de fiches techniques et juridiques. Elle commence déjà à faire des émules dans d'autres régions et sera citée en exemple dans les différents guides nationaux à paraître.

## AUTORISATIONS DE PLANTATION

Le service FranceAgriMer est également en charge de la délivrance des autorisations de plantation du vignoble. Le nouveau système est entièrement dématérialisé depuis 2016 (viti-plantation). Cette mission est assurée en lien avec l'INAO et les services de la viticulture des DGDDI (douanes).

## BOIS ET PLANTS DE VIGNE SOUS ACCRÉDITATION

FranceAgriMer est chargé de la certification des bois et plants de vigne, de la délivrance des passeports sanitaires pour le matériel de vitis ainsi que les contrôles afférents. Concernant cette dernière mission, FranceAgriMer est accréditée par le COFRAC, norme 17020.

## OCM Vin

### ▶ aide à la restructuration du vignoble :

- restructuration/plantation : 826 dossiers, 986 ha plantés au titre de la campagne 2016/2017.

### ▶ aide à l'investissement :

- 6 M€ d'aide demandée pour 96 dossiers sur l'appel à projets 2017 en cours d'instruction et 5,9M€ versés sur l'exercice FEAGA 2016/2017 pour l'ensemble des appels à projets de la région.

### ▶ Bois et Plants de vigne :

- 53 millions de plants traditionnels mis en œuvre en 2017 par 88 pépiniéristes sur la région.

# 1,5 MILLIARD D'EUROS VERSÉS À L'AGRICULTURE EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES PAR L'ÉTAT ET L'UNION EUROPÉENNE AU TITRE DE L'ANNÉE 2016

## AIDES VERSÉES EN 2016 PAR FINANCEUR ET PAR NATURE D'AIDE (EN €)

		Financeurs		
		État	Union Européenne	Total
<b>1er pilier</b>	Aides découplées	-	570 711 068	570 711 068
	Aides couplées	-	159 207 204	159 207 204
	<b>Total</b>	-	<b>729 918 272</b>	<b>729 918 272</b>
<b>2ème pilier - Surface</b>	ATR MAEC et Agriculture biologique	25 016 115	-	25 016 115
	ICHN	78 045 473	234 136 419	312 181 892
	<b>Total</b>	<b>103 061 588</b>	<b>234 136 419</b>	<b>337 198 007</b>
<b>2ème pilier - Hors surface</b>	Modernisation des exploitations	6 306 352	9 669 493	15 975 845
	Pastoralisme	2 447 964	2 448 177	4 896 142
	Installation	2 328 053	9 312 213	11 640 267
	Autres aides 2ème pilier - hors surface	22 316	30 133	52 449
	Aides IAA et autres filières	-	805 345	805 345
	<b>Total</b>	<b>11 104 686</b>	<b>22 265 361</b>	<b>33 370 047</b>
<b>Aides aux filières</b>	OCM Viticulture	-	14 355 585	14 355 585
	OCM fruits et légumes	-	4 539 597	4 539 597
	OCM stockage et restitutions	-	51 738	51 738
	Programme apicole	-	484 934	484 934
	Aides IAA et autres filières	530 414	1 099 703	1 630 117
	FranceAgriMer – CPER	340 379	-	340 379
	FranceAgriMer - Autres aides nationales	7 109 957	-	7 109 957
	<b>Total</b>	<b>7 980 750</b>	<b>20 531 557</b>	<b>28 512 307</b>
<b>Prise en charge de cotisations sociales</b>	Exonération sur emplois saisonniers	47 303 891	-	47 303 891
	Exonération Fillon	92 118 229	-	92 118 229
	Autres exonérations	7 190 303	-	7 190 303
	Installation	3 759 374	-	3 759 374
	CICE production et services	148 500 000	-	148 500 000
	<b>Total</b>	<b>298 871 797</b>	-	<b>298 871 797</b>
<b>Autres aides d'État non cofinancées</b>	Installation	23 590 527	-	23 590 527
	Modernisation des exploitations	7 500	-	7 500
	Développement Agricole	10 509 548	-	10 509 548
	Pastoralisme	328 639	-	328 639
	Agriculture Biologique	5 558 491	-	5 558 491
	Exonération de taxes	12 117 395	-	12 117 395
	Reconversion et redressement	67 560	-	67 560
	Remplacement de congés	1 760 814	-	1 760 814
	<b>Total</b>	<b>53 940 474</b>	-	<b>53 940 474</b>
<b>Aides de crise</b>	Aides de crise (FAM)	23 874 740	191 390	24 066 130
	Calamités agricoles	32 214 791	-	32 214 791
	<b>Total</b>	<b>56 089 531</b>	<b>191 390</b>	<b>56 280 921</b>
<b>Total Auvergne-Rhône-Alpes</b>		<b>531 048 827</b>	<b>1 007 042 998</b>	<b>1 538 091 825</b>

Apport de trésorerie (ATR) : ATR MAEC et Agriculture biologique exclusivement

## EN 2017, L'AMORCE D'UN RETOUR À UN CALENDRIER NORMAL DE PAIEMENT DES AIDES PAC

2017 a permis de combler une grande part du retard qui avait été pris en 2015 et 2016 dans le calendrier de paiement des aides PAC :

- ▶ 1er pilier : la campagne 2016 a été soldée en juin ; 740 M€ ont été versés en octobre au titre des avances sur trésorerie remboursables (ATR) de la campagne 2017, qui sera soldée en février 2018.
- ▶ ICHN : la campagne 2016 a été soldée en juillet. La campagne 2017 a fait l'objet d'un paiement en décembre pour 80 % des dossiers ; elle sera définitivement soldée en février 2018.
- ▶ MAEC-SAB : la campagne 2015 a été payée à partir de novembre 2017 ; la campagne 2016 sera payée à partir de mars 2018 et la campagne 2017 à partir de juillet 2018.
- ▶ Installation et prédation : ces mesures du cadre national bénéficient désormais d'un rythme de paiement totalement normal.
- ▶ PCAEA : les paiements ont pu reprendre en incluant les soldes à compter de septembre 2017. Le retour à un rythme normal de paiement est prévu pour l'été 2018.
- ▶ Enfin, pour les autres mesures des PDR Auvergne et Rhône-Alpes, les outils sont en cours d'élaboration par la Région, autorité de gestion du FEADER, en lien avec l'ASP. Les paiements devraient débuter en 2018.

Ainsi, 2018 sera l'année d'un retour à des rythmes de paiement normaux sur l'ensemble des dispositifs.

### GLOSSAIRE DES AIDES

1er pilier	Aides directes (Aides découplées = DPB, paiement redistributif, paiement vert, paiement additionnel pour les JA, Aides couplées introduites dans le cadre du bilan de santé de la PAC, ABA, ABL, VSLM, assurance récolte)
2ème pilier - surface	Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel
2ème pilier - hors surface	Installation (Dotation Jeune Agriculteur, Prêts Bonifiés), Modernisation (Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles, Méthanisation, Transformation), Aide aux IAA, Diversification, Diffusion de connaissance, Promotion, Pastoralisme ...
Aides aux filières	OCM : Organisation Commune de Marché (Viticulture et Fruits & Légumes, aides à la restitution et au stockage) / CPER : Contrat de projet Etat-Région (crédits gérés par FranceAgriMer : appui technique, expérimentation, animation, investissement...) / FranceAgriMer en soutien aux filières (Lait Montagne, rénovation des vergers, investissements de mise aux normes, investissement IAA, serres horticoles, promotion...)
Prise en charge de cotisations sociales	Prise en charge de cotisations sociales dans le cadre de la loi Fillon, du soutien à l'installation (avantages sociaux accordés par la MSA aux jeunes installés sur 5 ans), ainsi que sur les Travailleurs Occasionnels Demandeurs d'Emploi et les heures supplémentaires / CICE production et services
Autres aides d'État non cofinancées	Agriculture Biologique : animation et crédit d'impôts / Développement agricole : CASDAR / Exonérations de taxes : dégrèvement TFNB et TIPP Installation : PIDIL, bourse de stage et tutorat, abattement de l'impôt sur le bénéfice
Aides de crise	Calamités agricoles reconnues pour 2016 Aides de crise : FAC PSEF 2015, FAC filière bovine 2015, FAC élevage 2015, FAC filière porcine 2015, FAC volailles, Influenza aviaire 2016, FAC fruits et légumes et céréales, aide de trésorerie aux producteurs de lait de vache

### SOURCES DES DONNÉES - LES MONTANTS PRÉSENTÉS SONT POUR PARTIE ESTIMÉS

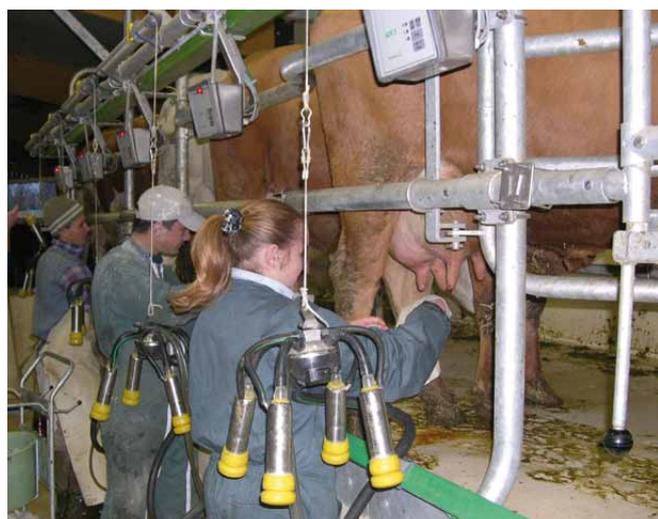
1er pilier	Données ASP - Paiements campagne 2016 au 31/12/2017
2ème pilier - Surface	Données ASP - Extraction OSIRIS. Paiements campagne 2016 au 31/12/2017
2ème pilier - Hors surface	Données ASP - Extraction OSIRIS. Paiements année civile 2016
Aides aux filières	OCM Fruits&Légumes - Données FranceAgriMer. Paiements année 2016 / OCM Viticulture - Données FranceAgriMer. Paiements année 2016 Aides nationales FranceAgriMer : Paiements année civile 2016 FEP : Données ASP - Extraction OSIRIS. Paiements année civile 2016
Prise en charge de cotisations sociales	Données DGPE - paiements année civile 2016 complète
Autres aides d'Etat	PIDIL et Etat non cofinancé : Données ASP - Extraction OSIRIS. Paiements année civile 2016 Crédits d'impôts et remboursement de taxes : Données DRFIP. Paiements année civile 2016 CASDAR : Prise en compte uniquement des crédits bénéficiant directement à des structures de Auvergne-Rhône-Alpes – paiements année civile 2016
Aides de crise	Calamités agricoles : Données DRAAF. paiements année civile 2016 FranceAgriMer – paiements année civile 2016

## AIDES À L'INSTALLATION DES JEUNES AGRICULTEURS

Le cadre national des aides à l'installation ayant été modifié fin 2016, une nouvelle grille de calcul de la DJA (dotation jeune agriculteur) applicable sur l'ensemble de la région Auvergne-Rhône-Alpes a été mise en place après avis du comité régional de l'installation transmission. Les nouvelles modalités de calcul de la DJA s'appliquent depuis le 1er juin 2017,

ce qui a permis une revalorisation importante du montant moyen accordé. En 2017, elle a bénéficié à environ 660 jeunes agriculteurs sur l'ensemble de la région, ce qui est légèrement supérieur au chiffre de 2016 (640 DJA) et largement supérieur à celui de 2015 (520 DJA). Compte-tenu de l'attractivité des nouveaux montants d'aides dans toutes les zones, on attend une forte progression du nombre d'installations aidées à partir de 2018.

Zones	Ancienne DJA (2015 à mai 2017)	Nouvelle DJA (à partir de juin 2017)	Augmentation
Zone de plaine	13 869 €	27 047 €	95,00%
Zone défavorisée	17 891 €	36 161 €	102,10%
Zone de montagne	29 115 €	46 686 €	60,40%
Toutes zones	24 974 €	41 750 €	67,20%



© Lycée agricole de Reinach

## MESURES D'ACCOMPAGNEMENT DE L'INSTALLATION

En Auvergne-Rhône-Alpes, 10 mesures sont mises en œuvre avec un financement de l'État de 2,3 M€ :

- ▶ Accueil des porteurs de projet via les points accueil installation (PAI).
- ▶ Réalisation d'un plan de professionnalisation personnalisé (PPP).
- ▶ Réalisation des stages collectifs 21 heures.
- ▶ Bourse de stage d'application en exploitation agricole.
- ▶ Indemnité du maître exploitant.
- ▶ Suivi du nouvel exploitant pendant les premières années de son installation.
- ▶ Réalisation d'un diagnostic de l'exploitation du cédant.
- ▶ Incitation à la transmission de l'exploitation préalablement inscrite au répertoire départ installation (RDI).
- ▶ Contrat de génération entre cédant et repreneur.
- ▶ Communication et animation collective sur l'installation et la transmission.

Ces mesures visent à favoriser l'installation des jeunes agriculteurs en faisant connaître les possibilités d'installation, en accueillant les futurs candidats, en veillant à leur formation, en les accompagnant et en encourageant la transmission des exploitations.

## LA GESTION DU FONCIER AGRICOLE

L'artificialisation du foncier agricole menace profondément l'activité agricole en provoquant la disparition irréversible du principal outil de travail de l'agriculture. L'objectif est de réduire de 50 % le rythme d'artificialisation en 2020.

Pour améliorer la préservation du foncier et la prise en compte de l'économie agricole dans les diagnostics réalisés pour les documents d'urbanisme, la DRAAF réalise, à la demande, des fiches territoriales à l'échelle de plusieurs communes.

Dans les départements, les CDPENAF (Commission départementale de préservation des espaces naturels agricoles et forestiers), créées par la loi d'Avenir en 2014, rendent des avis sur les documents d'urbanisme, les projets d'aménagement et les autorisations d'urbanisme. Grâce à leur composition paritaire, elles constituent des lieux uniques de concertation entre les élus et techniciens des collectivités et les services de l'État. Elles sont chargées d'émettre un avis sur les études préalables concernant le dispositif de compensation collective pour les ouvrages consommateurs de foncier agricole et naturel. La DRAAF soutient l'ensemble des actions des CDPENAF à travers l'animation d'un réseau d'échanges régional.

### LE CONTRÔLE DES STRUCTURES

La construction d'un nouveau schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) est en cours ; il devrait s'appliquer sur l'ensemble de la région Auvergne-Rhône-Alpes en 2018.

En Auvergne-Rhône-alpes, le foncier agricole recouvre 3,3 M d'ha soit 48 % du territoire. Entre 2011 et 2015 ce sont environ 10 ha qui disparaissent chaque jour. Tous les départements sont concernés par l'artificialisation du foncier, les dernières observations conduisent à penser qu'il n'y a pas un lien évident entre pression démographique et artificialisation. La demande de construction en logement individuel dans les couronnes périurbaines est la cause de 70 % de la consommation.

*(Sources SAFER Auvergne-Rhône-Alpes)*

## LES ACTIVITÉS EN LIEN AVEC LA SAFER AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Les SAFER Auvergne et Rhône-Alpes ont fusionné pour créer la SAFER Auvergne-Rhône-Alpes au 1er juin 2017 qui bénéficie notamment du droit de préemption sur l'ensemble de la région. Un nouveau plan pluriannuel d'activité de la SAFER a été élaboré, il définit trois grands axes :

**Axe 1 :** Valorisation et préservation des espaces agricoles

**Axe 2 :** Développement des territoires

**Axe 3 :** Préservation des milieux naturels, de la biodiversité, des ressources et des paysages.

Le renouvellement des générations, la création d'emplois en agriculture et la protection du foncier agricole constituent toujours les premières priorités, mais l'activité de la SAFER a été élargie par la réglementation : la transmission des biens ruraux, le développement des activités économiques en zone rurale, la préservation des ressources en eau et la protection de l'environnement entrent également dans le champ d'activité de la SAFER.

## LE PLAN DE COMPÉTITIVITÉ ET D'ADAPTATION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES (PCEA)

En 2017 la DRAAF a poursuivi sa mobilisation avec toutes les DDT pour accompagner la forte dynamique sur les projets de bâtiments agricoles, autant sur le pilotage du dispositif d'aide que sur son financement.

1049 projets de bâtiments ont été accompagnés en Auvergne-Rhône-Alpes, représentant 180 M€ de travaux et 59,2 M€ de subventions (28 M€ de FEADER et 31,2 M€ de contrepartie nationale, dont 11,2 M€ de crédits Etat). La mobilisation de l'Etat aux côtés des autres financeurs (Conseil régional, Conseils départementaux, Agences de l'eau), a permis de sélectionner 91 % des dossiers, représentant 96 % des subventions demandées. Depuis 2014, sur les deux programmes de développement rural, 1318 dossiers « bâtiment d'élevage » ont reçu un paiement pour un montant total de subvention de 46,2 M€.

### AIDE AUX CUMA

Pour sa deuxième année de mise en œuvre, le nouveau dispositif national d'aide aux CUMA (DINA-CUMA) prend de l'ampleur :

► 83 conseils stratégiques sur la région (5 % des CUMA), subventionnés à hauteur de 124 500 € par le ministère de l'agriculture ; l'objectif est la réalisation d'un plan d'actions pour améliorer les performances économiques, sociales et environnementales.

► 9 projets de bâtiments en cours de réalisation, aidés à hauteur de 232 000 € (ministère de l'agriculture et FEADER).

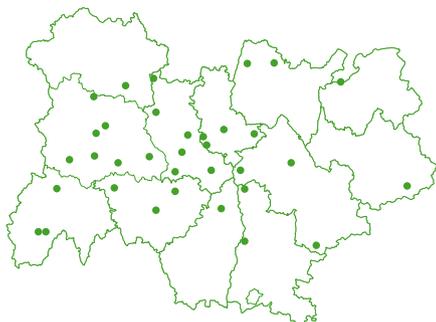
## LES GIEE

# PROMOUVOIR L'AGRO-ÉCOLOGIE DANS LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE, LA RECHERCHE-INNOVATION ET LA FORMATION



- ▶ **36 GIEE** reconnus en Auvergne-Rhône-Alpes
- ▶ **665 agriculteurs**
- ▶ **424 exploitations** dans des systèmes de production variés (majoritairement élevage bovin)

majoritairement élevage bovin)



### ▶ 41 140 ha de SAU

▶ **Structure porteuse du GIEE** : une association à vocation agricole (13), un GIE (7), une CUMA (5), une coopérative (3), une ADEAR (2), un GAB (2), un CETA, un GDA, une SARL, une SAS

▶ **Structure d'accompagnement** : une chambre d'agriculture (11), un bureau d'études (6), une CUMA (4), une ADEAR (3), une association (3), un GAB (2), une collectivité (2) et un PNR (1), une coopérative (3), un syndicat professionnel (1)

▶ **Durée moyenne du projet** : 4 ans 1/2 (3 à 8 ans)

▶ **368 000 € d'aides** dédiées à l'animation du projet attribuées à 20 GIEE en 2016 et 2017

## UN DISPOSITIF EXIGEANT, UN PROCESSUS DÉCISIONNEL À PLUSIEURS ÉTAPES

Suite aux appels à projets lancés par la DRAAF, un comité d'expertise, composé d'une vingtaine de structures, a été mobilisé pour examiner attentivement les candidatures reçues. Ces experts proposent un avis à la Commission régionale de l'économie agricole et du monde rural (en formation spécialisée agro-écologie) et au préfet de région. Ils formulent également des recommandations aux collectifs candidats pour leur permettre d'améliorer leur projet dans le sens d'une meilleure adéquation au cahier des charges des GIEE (mobilisation des principes-clés de l'agro-écologie, valorisation des connaissances et compétences existantes sur le territoire...).

## DES PROJETS QUI VISENT DES ÉVOLUTIONS DE PRATIQUES DANS DES CHAMPS THÉMATIQUES TRÈS VARIÉS

Systèmes autonomes et économes en intrants, autonomie alimentaire des élevages, méthanisation, échanges agriculteurs - éleveurs, conservation des sols, diversification des assolements - allongement des rotations, gestion des effluents (hors méthanisation, semences (autonomie, diversité), agriculture biologique, gestion sanitaire des troupeaux et alternatives aux antibiotiques, gestion des prairies, développement et valorisation des haies, couverts végétaux, circuits de proximité, économies d'énergie, biodiversité, conditions de travail...



GIEE SAS AgriENR | ©Communauté de communes des monts du Lyonnais



## PLAN ECOPHYTO II

### LANCEMENT DU PLAN

Le plan Ecophyto II en région a été lancé officiellement sur une des 293 fermes DEPHY, dans l'Allier, en présence de toutes les structures partenaires. La feuille de route régionale fixe le cap avec 8 enjeux et 27 actions prioritaires.



©DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes

### 30 000 AGRICULTEURS ENGAGÉS DANS LA TRANSITION AGRO-ÉCOLOGIQUE EN FRANCE

La priorité régionale est d'initier une dynamique vers l'agro-écologie à bas niveau de produits phytosanitaires, au travers des collectifs d'agriculteurs. En complément des réseaux DEPHY FERME déjà en place, d'autres groupes d'agriculteurs peuvent être labellisés « groupe 30 000 » en candidatant aux appels à propositions de programme et d'investissements lancés par la DRAAF. En 2017, 5 groupes ont été retenus, 12 collectifs ont reçu une labellisation transitoire et 17 GIEE sont entrés dans le dispositif puisque leur projet est en relation avec les objectifs du plan Ecophyto. Cette labellisation permet aux collectifs de bénéficier d'un appui financier pour l'animation du groupe et d'être prioritaire pour les aides aux investissements. Pour cela, la région dispose d'une enveloppe annuelle de 1,5 million d'euros, gérée

par les agences de l'eau.

Avec les groupes DEPHY, cela représente environ 650 exploitations grâce auxquelles la dynamique de transition agro-écologique est en marche. Un nouvel appel à propositions sur ce programme a été lancé en octobre 2017.

### DES RÉUNIONS D'ÉCHANGES À L'ÉCHELLE RÉGIONALE POUR CONNECTER LE PLAN ÉCOPHYTO ET LES ACTEURS TERRITORIAUX

En juin, une vingtaine d'animateurs des réseaux DEPHY ont participé à une journée d'échanges et de contacts avec des partenaires régionaux en vue de collaborations futures (animation, enseignement, biodiversité, formation).

En juillet, une quarantaine d'animateurs de démarches territoriales et d'agents des DDT se sont retrouvés pour une journée d'information sur le plan Ecophyto, sur les actions réalisées en région, axées sur des témoignages. Chacun a pu s'inspirer des expériences présentées, identifier les correspondants des différentes structures présentes, et repartir avec de nombreuses informations.

### RÉDUIRE LES PHYTOS ET LEURS IMPACTS EN JARDINS ESPACES VÉGÉTALISÉS

Bien que le contexte réglementaire ait évolué (loi Labbé), les chartes d'accompagnement des collectivités sont reconduites, sous une forme adaptée aux nouvelles obligations. Fin 2017, 656 communes ont signé une charte d'engagement dans la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires dans les espaces publics.

La communication envers le grand public passe par des actions auprès des scolaires (primaires, collèges), ceux-ci étant de très bons prescripteurs pour leurs parents ! Cela se concrétise par exemple par des ateliers de jardinage au naturel auprès de 16 classes des collèges de la Métropole de Lyon.

### BULLETINS DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

► 11 filières régionales  
► 250 bulletins publiés annuellement grâce à 340 observateurs (dans 127 structures partenaires) qui réalisent 12 200 observations sur 954 parcelles.

Les BSV sont gratuits, financés par l'Agence Française de la Biodiversité et les structures partenaires du réseau régional d'épidémiologie végétale.

Le suivi des Effets Non Intentionnels concerne 42 parcelles, avec l'observation d'espèces bio-indicatrices et un suivi des résistances aux produits phytosanitaires.

### CERTIPHYTO

► 55 organismes de formation habilités  
► 67 000 certiphytos délivrés sur la région depuis 2009

### AGRÈMENT DES ENTREPRISES

► 112 agréments délivrés par la DRAAF en 2017  
► 1650 agréments depuis le début du dispositif

## AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Auvergne-Rhône-Alpes a connu une croissance historique de l'agriculture biologique. C'est la 2ème ferme Bio de France avec près de 48 000 exploitations (+13% par rapport à 2015) et 204 000 ha (+ 24 % par rapport à 2015), soit 7,2% de la SAU (Données FRAB AuRA). Concernant l'aval de la filière, Auvergne-Rhône-Alpes se positionne toujours comme leader avec plus de 2 000 opérateurs aval, 400 magasins et près de 300 grossistes implantés sur le territoire. C'est un réel atout pour la filière qui continue à se développer, se structurer et cherche à pérenniser son offre en produits bio auprès des consommateurs. Ainsi en 2017, près de 800 000 € ont été engagés par la DRAAF pour poursuivre l'accompagnement des actions du Plan Ambition Bio : structuration de filières courtes et longues, sensibilisation des agriculteurs conventionnels, introduction de produits bio en restauration hors foyer, salon Tech et Bio. 2017 a aussi vu la création de l'Observatoire de l'Agriculture Biologique (ORAB) qui permet de rassembler l'ensemble des acteurs régionaux de la filière bio pour organiser les échanges de données régionales et d'analyses.

La DRAAF a également contribué au paiement des aides à la conversion et au maintien à l'agriculture biologique, permettant d'engager plus de 47,52 millions d'euros sur des contrats pluriannuels, dont 9,5 millions ont été versés fin 2017 au titre de l'année 2015 aux agriculteurs de la région. Le retour à un calendrier normal de paiement se poursuivra en 2018, avec paiement de la campagne 2016 à compter du mois de mars et de la campagne 2017 à compter du mois de juillet. Par ailleurs, une avance de trésorerie remboursable (ATR) au titre de l'année 2017 a été versée en octobre 2017.



©DRAAF  
Auvergne-  
Rhône-Alpes

## LES MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES (MAEC)

2017 a été marqué, pour la 3ème année consécutive, par une forte dynamique sur la mise en œuvre des MAEC en Auvergne-Rhône-Alpes. En effet, 50 projets agro-environnementaux et climatiques (PAEC), correspondant à des territoires où les agriculteurs peuvent contractualiser des MAEC en lien avec les enjeux environnementaux locaux, étaient ouverts cette année :

- ▶ 28 PAEC sur le PDR Rhône-Alpes (PAEC 2016 ouverts pour une seconde année de contractualisation),
- ▶ 22 PAEC sur le PDR Auvergne (8 nouveaux PAEC 2017 et 14 PAEC 2016 ouverts pour une seconde année de contractualisation).

En première estimation, 1 000 exploitations ont souscrit un contrat MAEC en 2017 représentant plus de 29 M€ d'aide (pour les 5 ans de contrat). Ces contractualisations ont fait l'objet d'une avance de trésorerie remboursable (ATR) versée en octobre 2017. La DRAAF a également contribué à l'instruction et au paiement des aides MAEC surfaciques 2015, permettant d'engager plus de 16,43 millions d'euros sur des contrats de 5 ans, dont 3,29 millions ont été versés fin 2017 au titre de l'année 2015. Le retour à un calendrier normal de paiement se poursuivra en 2018, avec paiement de la campagne 2016 à compter du mois de mars et de la campagne 2017 à compter du mois de juillet.

# LA PRÉSERVATION DES RESSOURCES

## QUALITÉ DE L'EAU PAR RAPPORT AUX NITRATES D'ORIGINE AGRICOLE

Les zones vulnérables aux nitrates d'origine agricole dans les bassins Loire-Bretagne et Rhône-Méditerranée ont été révisées et arrêtées par les Préfets de bassin en février. La révision des zones vulnérables vient d'être lancée pour le bassin Adour-Garonne.

Le classement en zone vulnérable d'une commune implique, pour les exploitants agricoles ayant au moins un îlot dans une commune classée, d'appliquer les mesures du Plan d'Actions National nitrates (PAN) et du Plan d'Actions Régional (PAR) qui vient préciser certaines conditions du PAN.

Depuis juin 2017, la DRAAF et la DREAL pilotent conjointement l'élaboration du nouveau PAR Auvergne-Rhône-Alpes, en associant la profession agricole et les instituts techniques. Un groupe régional de concertation ouvert aux acteurs publics et associatifs de la région permet d'élargir la gouvernance de ce projet. La concertation préalable du public, conduite avec l'appui d'un garant délégué par la commission nationale du débat public au dernier trimestre 2017, a permis à la société civile de participer à l'élaboration du projet de PAR.



©Pascal Xiicluna/Min.Agrî.Fr

Enfin, des aides par le biais des Programmes de Développement Rural Auvergne et Rhône-Alpes dans le cadre du plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles, ont été engagées pour aider les exploitants agricoles dans la mise aux normes des capacités de stockage des effluents d'élevage.

## GESTION QUANTITATIVE DE L'EAU

Environ 10 % de la surface agricole de la région est irriguée. Il s'agit principalement des zones de plaine, de la vallée du Rhône pour les grandes cultures (en particulier le maïs) et les cultures fruitières. Les secteurs d'élevage sont aussi concernés pour permettre l'autonomie fourragère, sécuriser les productions en quantité et qualité. Avec une année marquée par un important déficit hydrique, l'irrigation reste un enjeu majeur pour la sécurité des productions régionales. La DRAAF et la DREAL ont conduit une synthèse des projets identifiés par la profession autour de deux objectifs : encourager la sobriété des usages et réguler en amont la ressource, grâce à l'innovation. Cette synthèse a fait l'objet d'un débat lors de la commission régionale sur l'irrigation le 20 octobre dernier.



©DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes

## ICHN, QUELS EFFETS DE LA RÉFORME DE 2015 ?

La réforme de la PAC de 2015 a conduit à une profonde modification des modalités de l'indemnité compensatoire de handicap naturel (ICHN), avec deux éléments majeurs :

- ▶ forte revalorisation budgétaire de l'ICHN, financée en partie par le transfert du budget de l'ancienne prime à l'herbe (PHAE)

- ▶ harmonisation régionale des règles sur trois aspects principaux : zonage (Cf. carte du zone 2015), montants et plages de chargement.

Pour mesurer l'impact de cette rénovation et vérifier la pertinence des choix retenus, le bilan de la mise en œuvre de l'ICHN a été présenté aux responsables professionnels agricoles le 8 juin 2017. La comparaison des versements effectués au titre des campagnes 2013 et 2015 montre que :

- ▶ le budget global consacré à cette politique a augmenté de 12,5 % en 2 ans (comparaison ICHN + PHAE 2013 et ICHN seule 2015),

- ▶ **71 %** des agriculteurs sont bénéficiaires de la réforme (Cf. diagramme 1),

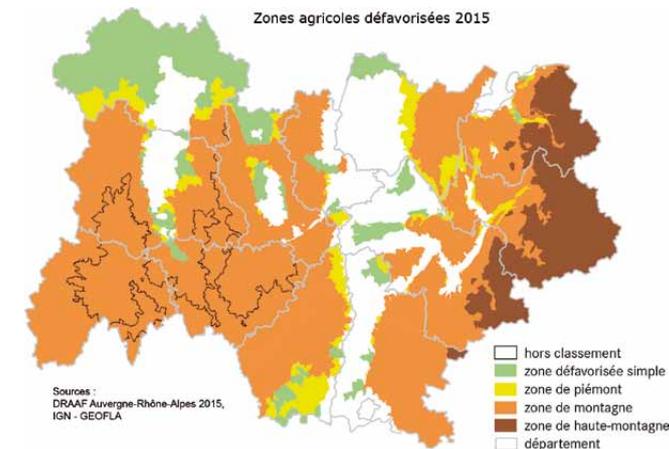
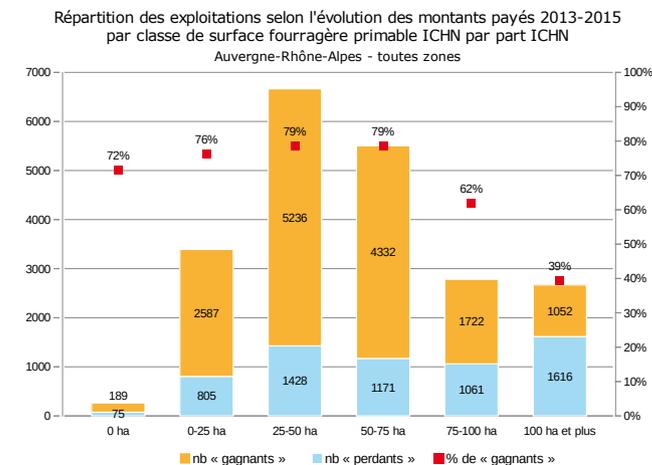
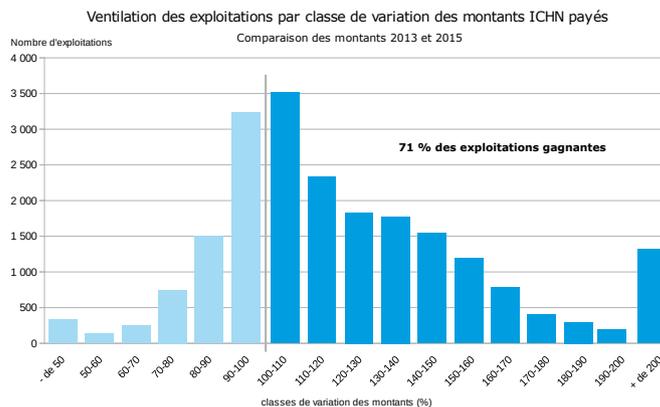
- ▶ la proportion de « gagnants » diminue avec la taille de l'exploitation (Cf. diagramme 2),

▶ les influences du zonage et du chargement ont également été analysées : les situations sont variables, sans qu'aucune catégorie n'apparaisse massivement perdante.

Ainsi, ce bilan a permis de confirmer **le respect des engagements**, pris lors du discours présidentiel de Cournon en 2013, **au bénéfice d'une grande majorité des bénéficiaires de l'aide en région**. On peut en conclure que la déclinaison régionale de l'ICHN peut être maintenue en état, même s'il sera nécessaire de procéder à un bilan analogue sur la base des paiements de la campagne 2016, où l'aide a été à nouveau augmentée.

## ZONES DÉFAVORISÉES

Une réflexion régionale a été engagée au sujet des critères à retenir pour la révision des zones défavorisées, dont le nouveau zonage doit s'appliquer à compter de 2019. La proposition ministérielle présentée en avril 2017 conduisait à maintenir le classement de 89 % des communes classées historiquement. Le chantier a été rouvert fin 2017 par le nouveau Ministre et devra être finalisé en 2018.



En Auvergne-Rhône-alpes, les départements très concernés par la prédation sont la Savoie, l'Isère, la Drôme, et la Haute-Savoie. La Savoie a encore été particulièrement touchée avec plus de 1567 ovins indemnisés au 31 octobre, soit 59 % des animaux indemnisés sur la région. L'Ardèche, la Haute-Loire et le Cantal, concernés depuis 5 ans et 2 ans par la prédation, restent faiblement touchés. Les départements 07 et 43 ont mis en place des moyens de protection.



### Bilan 2017 de la mesure d'aide de protection des troupeaux

En Auvergne-Rhône-alpes, 833 demandes d'aide à la protection des troupeaux sont instruites par les DDT en 2017 pour un montant d'aide totale d'environ 6,7 M €.

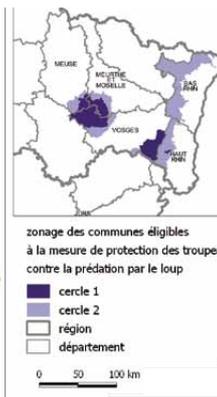
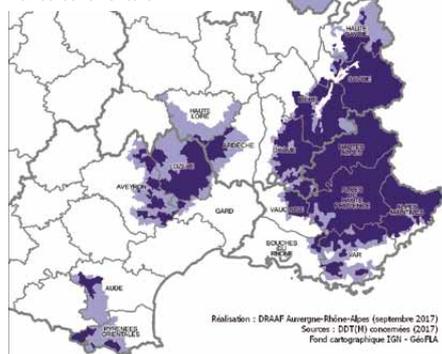
Sur l'ensemble du territoire national, ce sont 2487 dossiers pour un montant d'aide total de 23,34 M€. Plus de 80 % de cette aide est utilisée à financer de la main d'œuvre soit sous forme salariale soit sous forme forfaitaire versée directement à l'éleveur pour le travail supplémentaire que génère la mise en place de la protection des troupeaux. Environ 18 % sont consacrés à l'achat et l'entretien de chiens de protection ou de clôtures électriques.

## LE PLAN NATIONAL D'ACTION « LOUP » 2013-2017 : DERNIÈRE ANNÉE

L'Etat s'est engagé depuis 2004 dans la mise en œuvre de plans nationaux visant à garantir d'une part un état de conservation favorable de l'espèce lupine et d'autre part à aider la cohabitation entre le loup et l'élevage. Le 3ème plan national d'action Loup 2013/2017 élaboré par le groupe national loup repose sur 2 grands principes : **la gestion différenciée** pour une mise en place territorialisée du plan selon les différents types d'élevage, les modes de conduite

et de protection des troupeaux ainsi que la **gradation de la réponse** permettant d'adapter les actions sur la population de loup selon la pression de prédation. Ce plan 2013/2017 arrive à échéance, la préparation d'un nouveau plan national d'action est en cours, elle fait l'objet de discussions entre les différents acteurs concernés et les deux ministères. Le plafond d'intervention pour 2017/2018 sur la population de loup a été fixé à 40 animaux.

Zonages 2017 des communes éligibles à la mesure de protection des troupeaux contre la prédation par le loup - France continentale



### ZONES OÙ LE DISPOSITIF DE PROTECTION PEUT ÊTRE OUVERT

**Cercle 1** : la prédation est avérée, le dispositif se met en place avec 4 options (gardienage, chiens, matériel et analyse de vulnérabilité).

**Cercle 2** : prédation probable : le dispositif se met en place avec 2 options (chiens et matériel).



## LA POLITIQUE DE LA MONTAGNE

### Convention particulière ministère chargé de l'Agriculture – Massif central

Dans le cadre de sa mission de pilotage et de coordination de la convention particulière ministère de l'Agriculture – conseils régionaux du Massif central 2015-2020, la DRAAF a programmé 1,1 millions d'euros au titre de 2017 pour soutenir des actions de développement agricole sur le territoire du massif.

Quatre grandes thématiques ont ainsi été appuyées cette année :

- adaptation des pratiques culturelles au changement climatique,
- animation du cluster herbe avec l'aval des filières,

- maîtrise sanitaire et valorisation des écosystèmes microbiens en système fromager AOP,
- gouvernance globale de la lutte contre le campagnol terrestre.

En terme d'animation, la DRAAF a contribué à impulser la mise en place d'un groupe agriculture à l'échelle du massif central. Cette instance informelle, réunissant les représentants institutionnels et les représentants professionnels agricoles et agroalimentaires, devrait faciliter et dynamiser les échanges sur les sujets de développement des filières agricoles qui valorisent l'herbe.

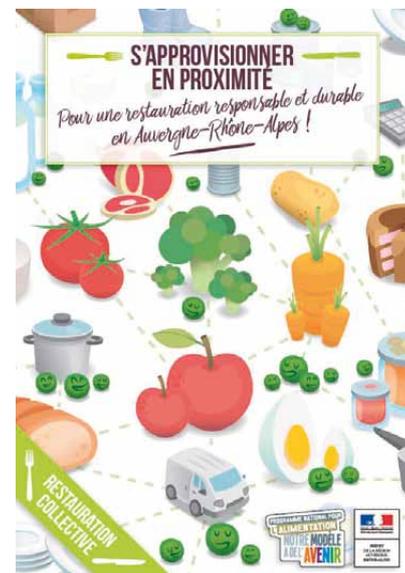
## PROGRAMME NATIONAL POUR L'ALIMENTATION

### UNE ORIENTATION FORTE DANS TOUTE LA RÉGION : ALIMENTATION ET TERRITOIRE

De nombreux acteurs et territoires de la région mettent en œuvre des actions en faveur d'une alimentation durable ; au travers de dispositifs variés, projets alimentaires territoriaux, territoires à énergie positive pour la croissance verte... Et d'axes prioritaires, éducation alimentaire de la jeunesse, approvisionnements de proximité en restauration collective, les démarches sont aussi nombreuses que diverses, parfaitement adaptées à leur territoire.

Retrouvez les débats dédiés à cette thématique lors des états généraux de l'alimentation en région le 27 octobre 2017, les retours d'expériences ainsi que de nombreux documents

[draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/Alimentation-et-territoire-toutes](http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/Alimentation-et-territoire-toutes)



#### FOCUS SUR

### LE PAT DU GRAND CLERMONT ET DU PNR LIVRADOIS-FOREZ,

#### UN PROJET PARTENARIAL AU SERVICE D'UNE ALIMENTATION TERRITORIALISÉE ET DE QUALITÉ



Forts d'une coopération de longue date, **le PNR Livradois-Forez et le Grand Clermont** ont décidé de fédérer leurs forces et leurs complémentarités pour mener conjointement une démarche d'élaboration et de mise en œuvre d'un projet alimentaire territorial respectueux de l'Homme et de l'environnement et reconnectant l'urbain et le rural.

Le territoire comprend des milieux naturels, paysages et productions agricoles de grande qualité aujourd'hui menacés par une certaine déprise agricole et une perte de diversité des productions. Actuellement, le taux d'auto-alimentation du territoire est très faible et une part de la population, en situation de

pauvreté et de précarité, peut constituer une population à risque en termes de mauvaise alimentation et des conséquences que cela implique sur la santé.

A travers ce projet, le PNR Livradois-Forez et le Grand Clermont cherchent donc à offrir aux habitants de leurs territoires ruraux et urbains une alimentation saine, de qualité, accessible à tous, issue de circuits de proximité et contribuant au développement d'une agriculture rémunératrice pour l'agriculteur et respectueuse de l'environnement. Ce deuxième volet se décline par la volonté de structurer les filières de production agroalimentaire rapprochant l'offre avec la demande locale, les agriculteurs avec les citoyens, et contribuant à dynamiser l'économie locale, notamment par la diffusion de nouveaux modes de production agro-écologiques.

Par une démarche participative et adossée à la recherche (**projet INVENTER du PSDR4**), il s'agira de mettre en cohérence les actions menées et les nombreuses initiatives locales existantes dans le domaine de l'alimentation, afin d'aboutir à un document d'orientation sur lequel les acteurs pourront s'engager. Enfin, la mobilisation des élus et des acteurs concernés permettra une intégration des enjeux agricoles et alimentaires dans la gouvernance territoriale.

*PAT : projet alimentaire territorial - PNR : parc naturel régional*

## EXERCICE ZONAL ÉPIZOOTIE

Dans le cadre de la programmation des mises en situation de la zone de défense et de sécurité sud-est, un exercice « épi-zootie » a eu lieu le 11 avril 2017 en impliquant 5 préfectures de départements et notamment les DDecPP en tant que primo intervenants (Cantal, Isère, Haute-Loire, Rhône et Haute-Savoie) ainsi que le service régional de l'alimentation (SRAL). A cette occasion, les 5 centres opérationnels départementaux (COD) ont été activés et le centre opérationnel de zone (COZ) a été renforcé par des agents issus des diverses structures concernées (forces de sécurité intérieure, armées, ainsi que la DRAAF, la DREAL et l'ARS de zone, autour du préfet délégué pour la défense et la sécurité).

Une cellule animation interministérielle a notamment mobilisé pour la DRAAF de zone, chargée de l'élaboration du scénario basé sur la découverte de foyers de peste porcine africaine, le chef de la mission défense et sécurité, la référente nationale plans d'urgence et le coordinateur régional plans d'urgence.

Cet exercice cadre (sans phase terrain) simulait l'apparition dans chacun des départements « joueurs » de deux foyers avérés de peste porcine africaine. L'objectif assigné était de planifier les opérations de dépeuplement exigées par la réglementation en évaluant et choisissant une méthode d'euthanasie et une modalité d'élimination des cadavres d'animaux parmi celles prévues par les textes en vigueur (équarrissage,

enfouissement ou incinération). Chaque département devait envisager la mise en application de deux de ces modalités.

Par ailleurs, la coopération interministérielle autour des préfets a été mise en œuvre et testée dans chaque COD et au COZ sur des thématiques transversales telles que la sécurité des chantiers d'abattage, les contraintes et risques en matière d'ordre public, les mesures de police administrative et sanitaire, la logistique, la détermination des zonages, la communication de crise, etc.

Ces exercices interministériels font partie intégrante de la planification liée au dispositif ORSEC (organisation de la réponse de sécurité civile) qui inclut la composante des crises sanitaires animales épizootiques ou zoonotiques. Ils font systématiquement l'objet d'évaluation extérieure, de retours d'expérience

et de plans d'action pour adapter les plans d'urgence et améliorer la capacité de réaction des services et organismes en situation d'urgence.



## AUGMENTATION DES PÉRIMÈTRES DE LUTTE OBLIGATOIRE CONTRE LA FLAVESCENCE DORÉE DE LA VIGNE

Présente sur le territoire national depuis la moitié du XX<sup>ème</sup> siècle, la flavescence dorée est apparue au début du 21<sup>ème</sup> siècle dans notre région. Cette maladie de la vigne est due à un phytoplasme (bactérie sans paroi) et se propage rapidement, notamment en raison de son vecteur, la cicadelle *Scaphoideus titanus* qui accélère sa dissémination.

Les mesures de lutte obligatoire reposent sur :

- ▶ la surveillance du vignoble (prospection) organisée avec l'appui du service régional de FranceAgrimer, de la fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles (FREDON) et associant les viticulteurs,
- ▶ les traitements insecticides proportionnés à la présence de l'agent vecteur,
- ▶ l'arrachage systématique des ceps de vigne symptomatiques en périmètre de lutte obligatoire.

Ces mesures sont complétées par le traitement à l'eau chaude du matériel végétal viticole, ce qui permet de détruire le phytoplasme et de garantir la qualité sanitaire des plants.

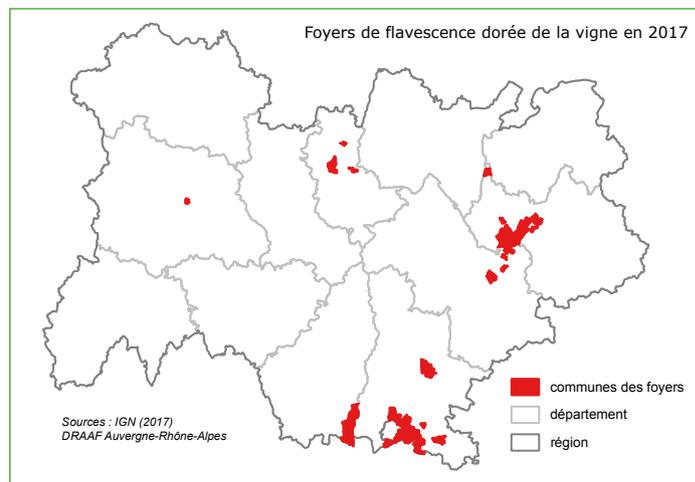


©Jacques Grosman - Dégâts de flavescence dorée

La situation sanitaire déjà signalée comme préoccupante en 2016, s'est encore aggravée en 2017 avec la découverte de nouveaux foyers en Ardèche, dans le Rhône, et pour la première fois dans le Puy-de-Dôme, tandis que les foyers plus anciens du Sud de la Drôme et de la Savoie peinent à être assainis. Ces découvertes découlent en particulier du renforcement des dispositifs de prospection et des actions de sensibilisation menées auprès des professionnels de la filière viticole en zones de production actuellement réputées indemnes.

Sur les 48 795 ha plantés en vigne dans la région, 17 560 ha se situent actuellement dans les périmètres de lutte obligatoire, soit une progression de 2 240 ha sur la période 2014-2017. Le nombre de communes concernées par les mesures de lutte obligatoire est quant à lui passé de 112 à 134.

La mobilisation des professionnels sur la prospection, si elle est satisfaisante sur les foyers récemment découverts (Ardèche), peine en revanche à se maintenir dans la durée sur les foyers plus anciens de Savoie et du Sud de la Drôme.



## PYRALE DU BUIS, UN INVASIF DE PREMIER PLAN EN FORÊT



Chenille de la Pyrale du buis (*Cydalima perspectalis*) ©DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes

Au cours de la saison 2017, la pyrale du buis a continué son extension dans le milieu naturel. Dans l'Ain, la Savoie et l'Isère, les défoliations totales concernent la quasi-totalité des buxaies jusqu'à 900 mètres d'altitude. En Ardèche et dans la Drôme, les défoliations ont progressé, mais il reste encore des peuplements non touchés. La consommation totale du feuillage pose la question de la survie des buis. Différents dispositifs ont été implantés sur les territoires touchés et seront suivis pendant 5 ans par les correspondants observateurs du département « santé des forêts ». En parallèle, l'INRA s'est vu confier l'étude de la réaction du milieu face à la population de pyrale, dans le cadre du projet BIOPYR. Sur une période de 3 ans, cette étude permettra de connaître l'ensemble des prédateurs et parasites qui s'attaquent à la pyrale. Au vu du développement exponentiel de ce ravageur dans le milieu naturel, il est essentiel de comprendre comment vont se construire les nouveaux équilibres autour du buis et de son principal ravageur.

## FORÊT ET CHANGEMENT CLIMATIQUE, COMMENT ANTICIPER ?

Avec les problématiques de ravageurs émergents, les incertitudes face au changement climatique constituent une des inquiétudes principales des propriétaires et gestionnaires forestiers. Dans les diagnostics réalisés au quotidien, il est maintenant possible d'avoir une évaluation du fonctionnement bioclimatique des parcelles forestières atteintes. L'outil Biljou® développé par l'INRA permet une évaluation du bilan hydrique d'un peuplement forestier. Il est ainsi possible de mieux approcher les stress subis.

## LE RETOUR DE L'ENCRE DU CHÂTAIGNIER DANS LES FORÊTS ARDÉCHOISES

L'encre du châtaignier est une maladie racinaire occasionnée par un *Phytophthora*. Les atteintes aux systèmes racinaires remettent en cause l'alimentation des arbres, qui finissent par dépérir.

Dans la châtaigneraie Ardéchoise, le phénomène avait été décrit entre la fin du XIXème siècle et la première moitié du XXème. Depuis ces grandes phases de dépérissements, les mortalités occasionnées par l'encre n'étaient plus notées. Ce dépérissement souvent massif et en taches profite des années humides pour se développer et s'exprime à la faveur d'années plus sèches. Dans le cas présent, on a pu identifier les sécheresses des années 2015 et 2016 comme très marquantes pour les châtaigneraies du secteur. L'évolution du châtaignier sera suivie avec attention sur ces territoires.



Encre du châtaignier (*Phytophthora*) ©DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes

## L'ACCOMPAGNEMENT DE LA FILIÈRE FORÊT-BOIS

La mobilisation des bois dans le respect d'une gestion durable et la compétitivité de la filière bois sont les enjeux prioritaires de la politique forestière en Auvergne-Rhône-Alpes.

### DESSERTES FORESTIÈRES

Les actions d'animation menées dans le cadre du PPRDF et des stratégies locales de développement ont permis l'émergence de nombreux projets de dessertes forestières.

Au total, 110 projets de desserte forestière éligibles ont été déposés en Auvergne-Rhône-Alpes, pour un montant de travaux de 8,3 M€. Ces 110 dossiers ont été instruits par les DDT, animées par la DRAAF, pour le compte de l'ensemble des financeurs : Conseil régional, Conseils départementaux, État et FEADER.



- ▶ 110 projets de dessertes forestières
- ▶ 41 projets de mécanisation forestière et de modernisation des entreprises de transformation du bois aidés
- ▶ 6 M€ de soutien du ministère à la filière forêt-bois



©DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes

## L'ÉLABORATION DU PROGRAMME RÉGIONAL FORÊT BOIS

La commission régionale de la forêt et du bois (CRFB) a été installée le 19 décembre 2016, en préfecture de région. Elle a acté le lancement des travaux d'élaboration du programme régional forêt bois, déclinaison du programme national approuvé le 8 février. Elle a validé un calendrier et une méthode reposant sur la constitution de 4 groupes de travail thématiques et sur le découpage de la région en 22 massifs forestiers. Les groupes de travail associant l'ensemble des membres de la CRFB se sont réunis 2 fois chacun en 2017. Un diagnostic sylvicole, environnemental et économique a été réalisé sur chaque massif. Les résultats de cette concertation ont été présentés à la commission régionale, le 18 décembre 2017.

## RÉGLEMENTATION FORESTIÈRE

La DRAAF assure le traitement des procès verbaux pour infractions forestières dressés par les DDT, l'ONF et l'ONCFS et elle assure les fonctions de ministère public pour les contraventions. En 2017, 60 procédures ont été instruites.

La DRAAF réalise les contrôles des exploitants forestiers et des entreprises de première transformation du bois pour l'application du règlement sur le bois de l'Union européenne (RBUE). En 2017, la DRAAF a procédé à 3 contrôles.

## AIDES AUX ENTREPRISES DE LA FILIÈRE FORÊT-BOIS

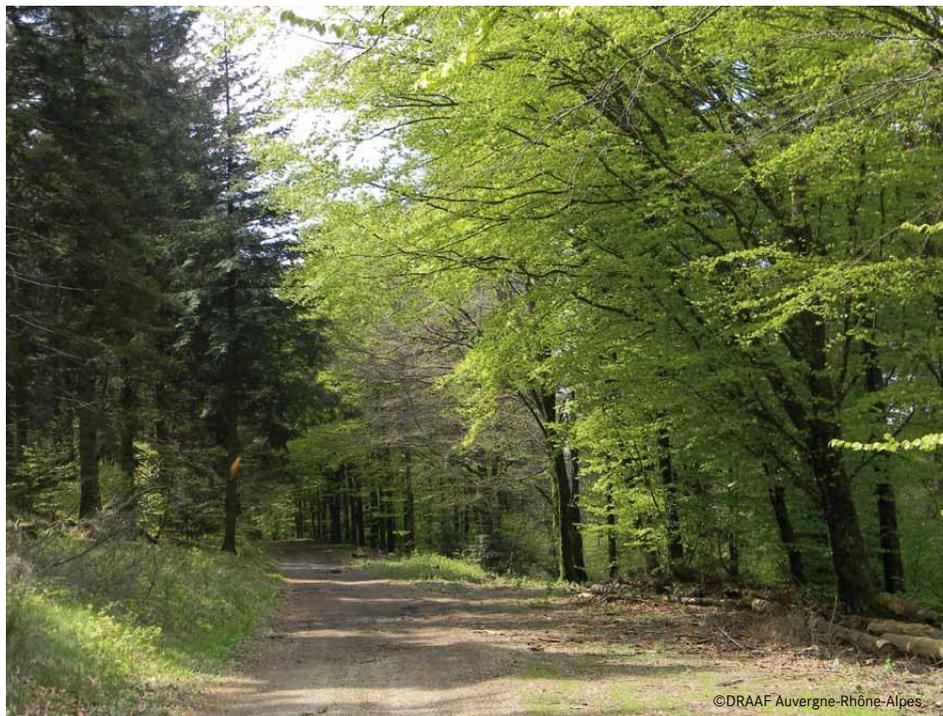
30 projets de mécanisation forestière et 11 entreprises de première et seconde transformation du bois ont été accompagnés par du FEADER en 2017 pour un montant de 1,36 M€. La contrepartie nationale, d'un même montant, est apportée par le Conseil régional et les Conseils départementaux. L'ensemble de ces dossiers a été instruit par la DRAAF pour le compte de tous les financeurs. Au regard de la priorité nationale pour la mobilisation des bois en zone de montagne, l'acquisition d'un câble mât a été aidée avec un cofinancement de l'État.

## ANIMATION DE FILIÈRE

7 projets d'animation de filière ont été soutenus.

Des exemples : actions interprofessionnelles d'accompagnement des entreprises de travaux forestiers et de promotion du bois dans la construction, démarches de qualité et de certification de la provenance du bois des Alpes et du Massif-Central, étude d'un procédé novateur de traitement du sapin, déploiement de la plateforme numérique « La forêt bouge » sur l'ensemble de la région.

---



## INNOVATION DANS L'AMONT FORESTIER

Lancé en fin d'année dernière par le Ministère, l'appel à projets national « innovation et investissements pour l'amont forestier » fut un succès, comme le témoignent les 111 dossiers déposés, dont 6 pour la région Auvergne-Rhône-Alpes.

La DRAAF a procédé à une présélection des candidatures, avant décision ministérielle, sur la base du caractère innovant des actions, de la qualité du partenariat mis en place, de l'impact du projet sur la filière et sur la mobilisation des bois.

C'est ainsi que le projet « Mobiliser à l'Échelle Territoriale par l'Innovation et la Synergie » (projet METIS), piloté par les

communes forestières d'Auvergne-Rhône-Alpes et intégrant les principaux acteurs régionaux de la filière, a été sélectionné et figure dans les 35 lauréats nationaux de l'appel à projets.

Pour les trois ans à venir, ce projet, conduit sur 6 territoires d'Auvergne-Rhône-Alpes, contribuera à améliorer la résilience des forêts au changement climatique, à promouvoir une mobilisation supplémentaire de bois concertée entre forêt publique et forêt privée et à expérimenter des équipements novateurs en matière d'exploitation forestière.

Il bénéficiera d'une aide du Fonds stratégique de la forêt et du bois à hauteur de 1 million d'euros.

---

## BOIS ÉNERGIE : ÇA CHAUFFE...

Face aux enjeux de la loi sur la transition énergétique et de la croissance verte, la DRAAF participe activement à la **cellule biomasse régionale**, aux côtés des autres services de l'État concernés : SGAR, DREAL, ADEME. La cellule biomasse juge la pertinence des plans d'approvisionnement des « appels à projets bois énergie », qu'il s'agisse de produire de la chaleur renouvelable dans des chaufferies industrielles ou collectives, ou de l'électricité renouvelable dans des unités de cogénération.

Plusieurs indicateurs (nombre de chaufferies, production et consommation de bois déchiqueté,...) montrent le développement et la structuration d'une filière bois énergie moderne qui permet de substituer une énergie renouvelable à des énergies fossiles, avec un impact maîtrisé sur la qualité de l'air. Ce développement doit se faire dans le cadre d'une gestion durable des forêts et dans le respect de la hiérarchie des usages du bois.

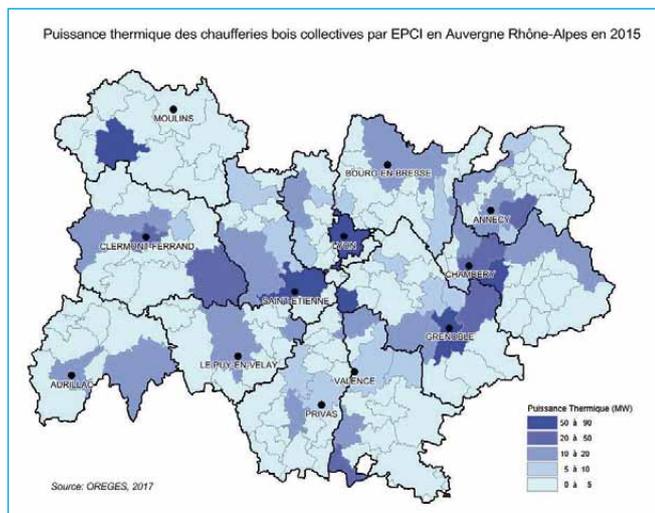
Telle est l'ambition du **Schéma Régional Biomasse**, destiné à fixer les objectifs et les conditions d'une mobilisation accrue de biomasse à des fins énergétiques. Toutes les catégories de biomasse (bois, effluents agricoles, résidus de cultures, déchets) sont concernées. Le schéma est réalisé en régie par l'État (cellule biomasse régionale) et la Région. Il fait l'objet d'une Évaluation Environnementale Stratégique. La DRAAF est particulièrement impliquée sur les gisements forestiers et agricoles, qui représentent à l'horizon 2035 plus de 80% du potentiel supplémentaire mobilisable. Le diagnostic, finalisé fin 2017, sera suivi début 2018 par l'élaboration du plan d'actions.

- ▶ 1 500 chaufferies bois, dont 203 de puissance supérieure à 1MW
- ▶ 1 100 MW de puissance cumulée
- ▶ 1,5 million de tonnes de bois déchiqueté<sup>1</sup> consommé

<sup>1</sup> plaquettes forestières, produits connexes de scieries, bois en fin de vie  
Source : Observatoire Bois Energie – Fibra 2017



©EPL de Marmilhat



## MÉTHANISATION : ÇA GAZE...

La méthanisation continue à se développer en Auvergne-Rhône-Alpes : 80 unités sont en fonctionnement fin 2017, contre 71 fin 2016. La méthanisation agricole croît le plus fortement et présente les meilleures perspectives de développement : sur la cinquantaine de projets de méthaniseurs qui devraient voir le jour d'ici fin 2018, 47 sont des unités agricoles (individuelles ou collectives).

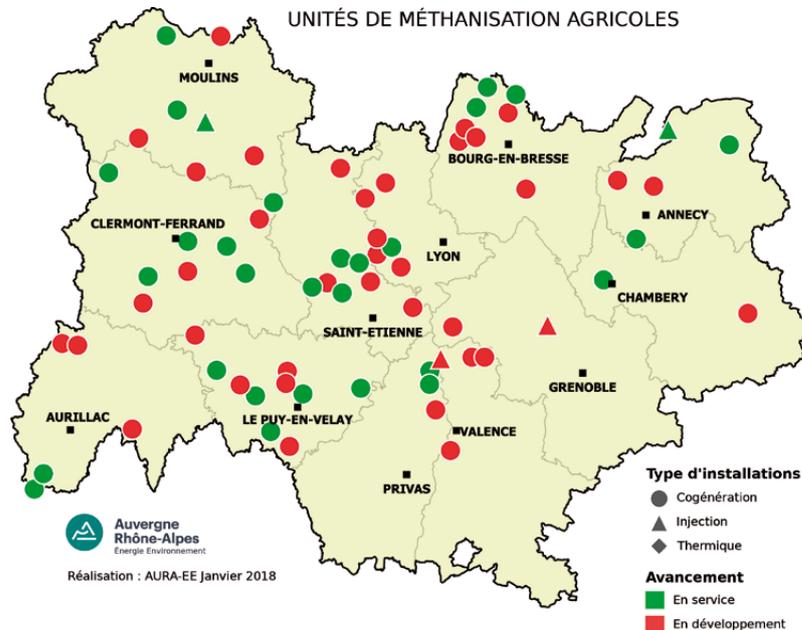
Ce fort développement s'explique par les intérêts multiples de la méthanisation : production d'énergie renouvelable (électricité, gaz, chaleur, voire carburant), limitation des émissions de gaz à effet de serre, désodorisation des effluents agricoles... La méthanisation permet aussi aux exploitants agricoles de diversifier et de sécuriser leurs revenus, de mieux gérer leurs effluents, de faciliter leurs démarches d'autonomie ou même de créer de nouvelles activités. Le potentiel de développement de la méthanisation agricole est très important dans notre région où on espère pouvoir valoriser jusqu'à 12 millions de tonnes d'effluents d'ici 2035.

La DRAAF s'engage activement pour le développement de cette filière : coanimation du réseau régional des référents, participation aux comités départementaux et aux jurys de sélection. Depuis 2016, elle a reçu du Conseil régional la délégation de gestion de la mesure méthanisation agricole du Feader pour l'ensemble du territoire régional. Un dispositif d'aide simplifié et harmonisé a ainsi pu être mis en place en 2017 : le premier appel à projets a été lancé en mai et a permis de sélectionner neuf projets représentant un coût total de plus de 11,5 M€, et une aide publique de près de 2,3 M€.

- ▶ 80 unités de méthanisation en service, dont 34 de méthanisation agricole
- ▶ 130 GW de biogaz produit par la méthanisation agricole
- ▶ 20 000 tonnes d'effluents agricoles valorisées



©EPL de Marmilhat



## L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE



- ▶ 121 établissements publics et privés
- ▶ 24 000 élèves
- ▶ 6550 boursiers
- ▶ 3 500 apprentis
- ▶ 57 % d'internes
- ▶ 12 000 candidats aux examens
- ▶ 1,3 million d'heures stagiaire en formation adulte
- ▶ 87 % de réussite aux examens
- ▶ 88 % d'insertion professionnelle

L'enseignement agricole apporte une contribution particulière au service public de l'éducation en raison de sa spécialisation dans les formations du secteur agricole, agro-alimentaire et rural. Au niveau régional, le pilotage de l'enseignement agricole est assuré par la DRAAF en tant qu'autorité académique.

### PLUS DE 2 000 AGENTS DE L'ÉTAT DANS LA RÉGION AU SERVICE DE LA FORMATION DANS L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE AGRICOLE

#### Pour le public :

- ▶ 1 440 agents (personnels d'enseignement et de formation, de direction, d'éducation, de surveillance, de santé, d'administration).

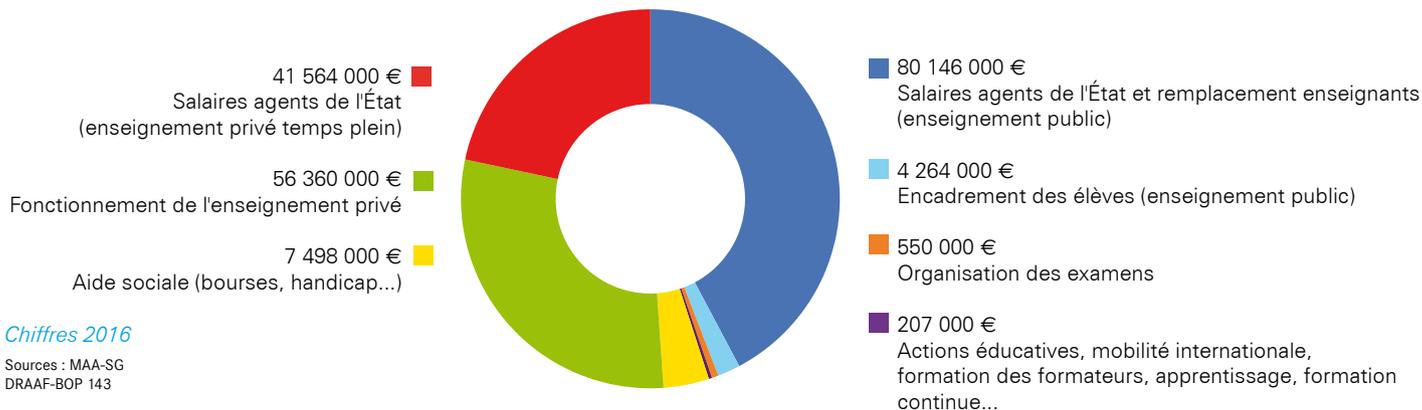
#### Pour le privé temps plein :

- ▶ 749 agents (personnels d'enseignement).

De plus, dans le public, les agents de restauration et d'entretien sont des agents territoriaux gérés par le Conseil régional, d'autres postes sont des agents sur budget (salariés d'exploitation...). Dans le privé, hormis les personnels d'enseignement de l'enseignement agricole privé temps plein, les autres personnels sont gérés directement par les établissements.

### PLUS DE 190 MILLIONS D'EUROS DU BUDGET DE L'ÉTAT,

alloués à l'enseignement technique agricole de la région Auvergne-Rhône-Alpes



Chiffres 2016

Sources : MAA-SG  
DRAAF-BOP 143

## LE PREA (projet régional de l'enseignement agricole)

Les travaux menés sur le PREA 2017-2020 ont défini 3 axes de travail : répondre aux besoins de formation et de développement des territoires, placer l'innovation au cœur des apprentissages, conforter la lisibilité de l'enseignement agricole dans la nouvelle région.

Des actions prioritaires sont identifiées et engagées. Ce projet trace les grandes orientations pour l'enseignement agricole de la région pour les cinq années à venir, il couvre l'ensemble des missions des établissements, des secteurs et des voies de formation et se construit grâce à une démarche participative associant les acteurs des établissements publics et privés, les partenaires institutionnels et les représentants des professionnels.

## ORGANISATION DES EXAMENS : la dématérialisation se poursuit

En juin 2017, à titre expérimental, les candidats non scolarisés de la région ont pu tester le nouveau site «ARPENT Résultat» avant une généralisation nationale en juin 2018. Ce nouvel outil permet une dématérialisation des relevés de notes tout en répondant aux exigences de sécurisation des données et de diffusion simplifiée des informations publiques aux services de presse.

<https://ensagri.agriculture.gouv.fr/arpent-resultats/>

## CRÉATION D'UN CFA SUR L'EX-TERRITOIRE D'Auvergne, la réflexion est engagée.

A l'horizon du 1er janvier 2019, un CFA territorial regroupant des unités de formation en apprentissage situées dans les EPLEFPA des départements de l'Allier, du Cantal, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme sera créé. Il sera porté par l'EPLEFPA de Marmilhat. Les étapes de structuration et les réflexions nécessaires à cette nouvelle configuration ont débuté en 2017 pour se poursuivre en 2018, en lien avec le Conseil régional.

## LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE SE RÉORGANISE : Création de TERRA, le réseau des 23 CFPPA



Le plan d'action du réseau : développer l'ingénierie et les démarches commerciales des CFPPA, favoriser la communication avec les partenaires, renforcer la professionnalisation des acteurs des CFPPA, mutualiser les bonnes pratiques de pilotage et de gestion des centres.

## MISSION D'EXPERTISE SUR LES CHANTIERS FORESTIERS



Une mission d'expertise sur les chantiers forestiers dans les établissements d'enseignement s'est déroulée début 2017 avec deux objectifs :  
- réaliser un diagnostic des pratiques de sécurité dans les chantiers forestiers,  
- faire des préconisations pour améliorer la sécurité sur ces chantiers.

Cette action se poursuit sur l'année scolaire 2017-2018 pour l'ensemble des établissements publics et privés portant des formations forestières. Un séminaire de restitution de l'expertise et une production d'outils facilitant l'organisation de la sécurité sur les chantiers pédagogiques forestiers sont prévus.

## JOURNÉE DES DYS

La DRAAF et les établissements de l'enseignement agricole ont participé à la 11ème journée des DYS. Dyslexie, dysphasie, dyspraxie, trouble du déficit de l'attention... Ces

troubles cognitifs spécifiques et invisibles concernent plus de 10 % de la population. L'enseignement agricole est mobilisé pour accueillir au mieux ces jeunes : projet personnalisé de scolarisation, plan d'accompagnement personnalisé, aménagements d'épreuves aux examens, personnels accompagnés et formés à l'accueil des élèves à besoins éducatifs particuliers avec un réseau de correspondants dans les établissements et un réseau national « GAP DYS » (Groupe d'animation et de professionnalisation).



## ON PARLE DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

L'enseignement agricole est présent sur de nombreux salons de l'orientation, événements professionnels ou grand public : Le mondial des métiers, les salons de l'étudiant, InfoSup, le salon Tech&Bio, le Sommet de l'élevage, Paysalia, Equita'Lyonn...



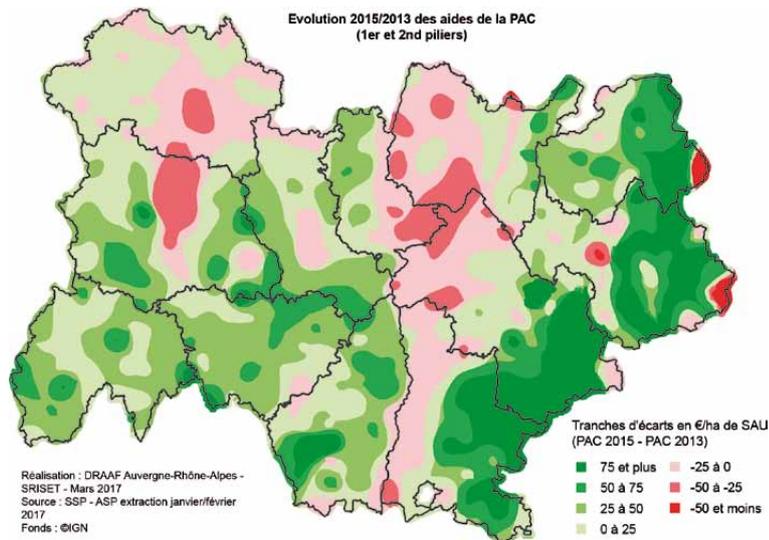
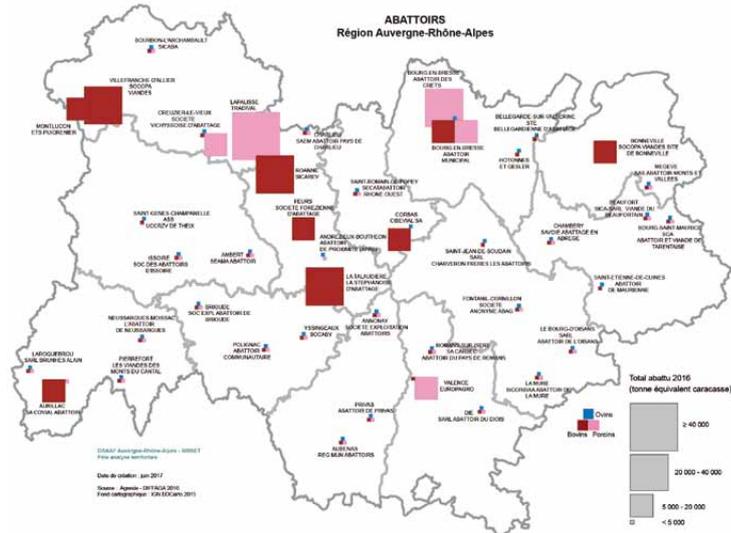
# LA CONNAISSANCE DES FILIÈRES ET DES TERRITOIRES AU SERVICE DES POLITIQUES PUBLIQUES

Le programme d'enquêtes statistiques a été très diversifié, à l'image de l'agriculture régionale, avec notamment la fin de l'enquête sur la structure des exploitations et le volet vergers (6 940 enquêtés), la réalisation de l'enquête Phyto viticulture (1 150 enquêtés) et la phase préparatoire de l'enquête Phyto-légumes (800 enquêtés). A signaler le retour de l'enquête annuelle Teruti concernant l'occupation du sol, avec une nouvelle méthodologie donnant une large part aux outils d'imputation automatique et de photo-interprétation. Au total, près d'une centaine d'enquêteurs sont mobilisés pour réaliser ce programme.

Au-delà de la conjoncture mensuelle des productions et des filières, un document de référence sur les abattoirs de boucherie régionaux a été réalisé, avec une synthèse diffusée sur le site internet de la DRAAF, appelée à être actualisée chaque année

et complétée l'an prochain par un document similaire sur les abattoirs de volailles.

La connaissance du nouveau périmètre régional s'est poursuivie avec les études de référence sur les industries agro-alimentaires, les prairies ou encore le premier bilan de mise en œuvre de la réforme de la PAC. De même, la synthèse de la ferme Auvergne-Rhône-Alpes s'est enrichie des synthèses départementales et des fiches territoriales des nouveaux EPCI, à disposition sur le site de la DRAAF.



Le SRISET accompagne les services de la DRAAF dans le cadre de leurs missions de mise en œuvre et d'évaluation des politiques publiques. Il s'agit d'un accompagnement méthodologique visant à mieux valoriser les données, en particulier les données géographiques.

Quelques exemples :

- ▶ les contrôles de conditionnalités des aides PAC, les contrôles « paquet hygiène », la lutte contre la flavescence dorée, le suivi du capri-corne asiatique et de la cicadelle,
- ▶ le plan régional forêt bois, les matériels forestiers de reproduction, le schéma régional biomasse – industrie du bois, les scieries,
- ▶ l'installation, les mesures et projets agro-environnementaux et climatiques, les zones défavorisées, les zones vulnérables, les bilans ICHN, l'occupation du sol et l'artificialisation des terres agricoles, le plan loup, les IAA, les abattoirs...

Un dispositif de réponse aux demandes des services de la DRAAF, des DDT et des partenaires externes (chambres d'agriculture, professionnels, étudiants, chercheurs...) est en place. La réponse à la demande mobilise, autour des données statistiques, administratives et géographiques, un savoir-faire important en matière d'analyse statistique et d'analyse de données. Plus de 180 demandes ont été traitées en 2017.

Enfin, le service administre le patrimoine de données de la DRAAF (intégration des données statistiques et administratives, catalogue, mise à jour, gestion des référentiels...). Cette activité transversale, qui complète ses missions statistiques historiques, répond à un besoin croissant de pilotage local des politiques publiques.



## ZOOM SUR L'ÉCONOMIE DES ZONES DE MONTAGNE, DOSSIER RÉALISÉ EN PARTENARIAT AVEC L'INSEE ET LA DIRECCTE

Ce dossier complet permet de s'imprégner de la richesse et de la diversité des zones de montagne qui occupent les 2/3 de la superficie régionale. La série de fiches thématiques présentent les contraintes liées à l'enclavement ou au climat, mais également de nombreux atouts : qualité des productions agricoles et agro-alimentaires, attrait touristique, savoir-faire industriels, bio-diversité...

Ce tour d'horizon révèle au final un important potentiel, parfois méconnu, à valoriser par des politiques publiques territorialisées et adaptées.



C-dessus : Marché de Noël des lycées agricoles - Les Etats généraux de l'alimentation.



Ci-contre : Visite du ministre, M. Stéphane TRAVERT, au sommet de l'élevage.

Ci-dessous : Signature de la charte de l'achat public local - La rentrée à l'EPL du Bourbonnais.



Visite du ministre, M. Stéphane TRAVERT, au salon Tech&Bio.



Ci-dessous : Visite du préfet de région au siège de la DRAAF - Signature du protocole de communication avec l'enseignement privé.

# AGENDA

## Quelques dates-clés de l'année 2017

- 5 janvier** | Assemblée générale du personnel de la DRAAF
- 17 janvier** | Comité régional installation transmission (CRIT)
- 17 et 23 janvier** | Commission régionale agro-environnementale et climatique (Auvergne et Rhône-Alpes)
- 2 au 5 février** | Mondial des métiers
- 10 et 13 février** | Colloques LOCALIM
- 15 février** | Signature de la charte d'achat public local pour les espaces verts
- 1er mars** | Lancement du plan Ecophyto II
- 6 et 10 avril** | Présentation de la région par l'INSEE
- 16 et 23 mai** | Diffusion du film « Politique Agricole Commune, la voix des pères »
- 15 juin** | Journée réseau rural "biodiversité fonctionnelle en prairie de montagne"
- 20 juin** | Comité de suivi FEADER
- 27 juin** | Comité État-Région FEADER
- 29 juin** | Signature du protocole de communication avec l'enseignement agricole privé
- 4 septembre** | « Rentrée » du DRAAF à l'EPL du Bourbonnais (03)
- 6 septembre** | États généraux de l'alimentation : rencontre régionale à la préfecture de région à Lyon
- 20 et 21 septembre** | Salon Tech&Bio – Bourg les Valence (26)
- 4 au 6 octobre** | Sommet de l'élevage – Cournon (63)
- 7 octobre** | Journée des DYS
- 27 octobre** | États généraux de l'alimentation : séminaire régional à Lemdpes (63) - Visite du préfet de région au siège de la DRAAF
- 30 novembre et 4 décembre** | Marché de Noël des lycées agricoles
- 5 au 7 décembre** | Salon Paysalia, signature charte de l'achat public local en espaces verts par la ville de Lyon
- 5 décembre** | Journée réseau rural "alimentation et territoires"
- 18 décembre** | Commission régionale forêt-bois

**62 500**  
EXPLOITATIONS



**116 300**  
ACTIFS PERMANENTS  
DANS LES EXPLOITATIONS AGRICOLES

**ENSEIGNEMENT  
AGRICOLE**  
121 ÉTABLISSEMENTS  
DONT  
92 ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS



**24 300** ÉLÈVES  
**3 500** APPRENTIS

**66 %**  
DE LA RÉGION  
EN ZONE MONTAGNE  
ET HAUTE-MONTAGNE

**22 %** DU  
TERRITOIRE OCCUPÉS  
PAR DES SURFACES  
TOUJOURS EN HERBE



**3<sup>ÈME</sup> FORÊT DE  
FRANCE**  
**37 %** DE SURFACES  
**BOISÉES**



**3<sup>ÈME</sup> RÉCOLTE  
DE FRANCE AVEC  
5,1 MILLIONS DE M<sup>3</sup>  
DONT 73 % DESTINÉS AU  
BOIS D'ŒUVRE**



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE  
L'ALIMENTATION

# LA FERME AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

PRINCIPALES PRODUCTIONS  
(PART DES SURFACES OU  
DES EFFECTIFS EN RÉGION)

**FRUITS 17 %**

**VACHES NOURRIES 16 %**

PLANTES À PARFUMS, AROMATIQUES  
ET MÉDICINALES 16 %

**VACHES LAITIÈRES 13 %**

**CAPRINS 13 %**

**OVINS 12 %**

## CHEPTEL

**21,6** MILLIONS TÊTES  
DE VOLAILLES

**2,7** MILLIONS DE   
BOVINS DONT  
25 % VACHES NOURRIES ET  
18 % VACHES LAITIÈRES

**858 000** OVINS  
**519 000** PORCINS

## PRODUCTION EN FRANCE

ABRICOTS : 52 %

NOIX : 46 %



CHÂTAIGNES : 40 %

FRAMBOISES : 34 %

CERISES : 31 %

LAIT CHÈVRE : 12 %

LAIT VACHE : 11 %

PRODUCTION DE VIN :

**2,2 MILLIONS hl**  
DONT 70 % EN AOP



## FILIÈRES QUALITÉ

**76 AOP** DONT  
21 FROMAGES  
ET 43 VINS



**55 IGP**



**2<sup>ÈME</sup> RÉGION BIO**  
AVEC 13 % DE LA SURFACE  
BIO DE FRANCE

